

## Commission « Développement urbain, Mobilités et Environnement » du 16/03/2023

### Présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) du projet de végétalisation de la place de l'hôtel de ville

**Présence :** Membres de la commission Développement Urbain, Mobilités et Environnement  
Membres du Comité de quartier Valmar  
Membres du Comité de quartier Val Fleuri/Concorde  
Membres du Conseil des Sages  
Mme Agathe GUILLOT et M. Jérôme THEVENOD MOTTET de l'Atelier Paysager

Rappel de la genèse du projet :

- Une concertation citoyenne menée en mai 2021 faisant ressortir l'inconfort de la place de l'hôtel de ville.
- Un appel à idées lancé par la commune en mai 2022. Le dossier lauréat désigné fait apparaître quelques idées fortes d'aménagement.
- Une consultation de maîtrise d'œuvre lancée fin 2022 pour établir un avant-projet sommaire (APS) et un avant-projet définitif (APD) et réaliser une 1ère phase de travaux en automne 2023. L'Atelier Paysager est retenu par la commune.

Les objectifs :

- Amélioration du confort thermique et solaire : végétalisation, désimperméabilisation, pergola végétale qui favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur. Des essences éprouvées dans la région, de différentes hauteurs et capables de supporter des températures plus élevées et peu d'apport en eau seront privilégiées.
- Amélioration du confort physique et de la convivialité : mobilier urbain (à définir mais béton et bois privilégiés) amovible en accord avec la place, configuration des espaces avec un cheminement piéton permettant la jonction avec le quartier du Pré Hibou et l'arrière de la crèche.
- Coût d'objectif des travaux : 300 000 €HT au total, 100 000 € HT pour une première tranche opérationnelle en 2023.

Les éléments à intégrer dans la définition du projet :

- Caméras de vidéoprotection ;
- Réseaux existants ;
- Accès des services d'urgence ;
- Tenue des différentes manifestations.

L'atelier paysager présente 2 propositions d'aménagements.

L'assemblée est favorable aux présentations et émet les remarques suivantes sur le projet :

- Apporter de l'ombrage sur l'ensemble de la traversée de la place ;
- Prévoir des essences permettant de limiter l'arrosage ;
- Adapter les illuminations de Noël en fonction de la pergola retenue ;

- Prévoir du mobilier sous la pergola pour profiter de son ombre ;
- Cibler les essences de végétaux pour éviter les déformations du sol et de son revêtement par les racines ;
- Le mobilier d'affichage ne semble pas essentiel au projet et peut être évolutif.

L'APD devra tenir compte des remarques ci-dessus. Il est toutefois à noter qu'il faudra attendre quelques années pour que les envergures des arbres apportent les ombrages souhaités dans le cadre du projet.


Un vote à mains levées est réalisé pour faire ressortir le projet privilégié à ce stade : 14 voix pour la première proposition contre 12 pour la deuxième. Aucune majorité ne se dégage pour orienter le choix des élus pour le passage en phase APD.

La mairie transmettra à l'Atelier Paysager les retours techniques des services sur les deux projets afin de permettre la réalisation de l'APD.

L'APD fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine commission « Développement Urbain, Mobilités et Environnement ».

Emilie DOHRMANN



  
Adjointe déléguée au Développement Urbain  
aux Mobilités et à l'Environnement